

elles appartenaient, ou sur la place qu'elles occupaient, ou sur leur texte... »

Que d'erreurs entassées les unes sur les autres ! et cependant Champollion n'écrivait pas en 1852 ; c'est en 1807, à une époque où cinq ans à peine s'étaient écoulés depuis la démolition de la porte et la disparition des inscriptions.

Si elles avaient existé jusqu'en 1802, chacun les aurait lues, et tous les savants ne se seraient pas trompés *sur la ville à laquelle elles appartenaient, sur la place qu'elles occupaient et sur leur texte !*

Champollion part de là pour peser les divers témoignages de ceux qui les plaçaient à Vienne ou ailleurs (*id.*)

« On était, dit-il, en droit d'attendre quelques soins de Gruter, de Bimard, et encore plus des historiens de la province. Mais Aymard, Dupérier, Expilly, Salvaing de Boissieu, Charbot, qui ont cité cette inscription, n'ont pas fait preuve d'une plus soigneuse exactitude. »

Il est ainsi manifeste que l'inscription n'existant plus sur les portes depuis de longues années. Si on avait pu les lire, il n'y aurait eu ni erreurs ni débats.

Et en effet, Champollion ne tarde pas à reconnaître « qu'en 1620 (je copie textuellement), l'exhaussement du pavé des rues environnantes de cette porte, en fit couper l'arc verticalement, ce qui détruisit le milieu de l'inscription, d'où a résulté l'impossibilité de vérifier le texte rapporté par les auteurs... » (*p. 33*).

Ainsi, au témoignage de Champollion, en 1807, loin qu'on ait pu lire l'inscription cinq ans auparavant, en 1802, l'inscription coupée par le milieu depuis 1620 était à ce point mutilée qu'il était impossible d'en contrôler le texte. Les certificats récents des témoins oculaires invoqués par M. Macé, se trouvent ainsi considérablement amoindris.

Champollion suppose, il est vrai, bientôt après, qu'avant